

Déclassifié¹AS/Soc/NCP (2024) PV01add
26 mars 2024
Fsocncppv01add 2024

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain

Procès-verbal

de l'échange de vues sur « Ecocide : développements récents et défis pour l'ancrer dans le droit national, européen et international »

tenu à Strasbourg, le mercredi 24 janvier 2024

Le Réseau tient un échange de vues avec **Mme Jojo Mehta**, co-fondatrice et directrice exécutive de l'organisation non gouvernementale Stop Ecocide International.

Le Président rappelle que cet échange de vues a été initié en lien avec la Résolution de l'Assemblée 2277(2023) et la Recommandation 2246(2023) sur l'impact environnemental des conflits armés. Le crime d'écocide fait maintenant l'objet des travaux d'un groupe d'experts constitué au sein du Conseil de l'Europe (PC-ENV) qui prépare une nouvelle Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal. Ce nouvel instrument juridique devrait en principe couvrir tous les crimes environnementaux commis en temps de guerre ou de paix. La discussion de ce jour sur l'écocide va permettre de mieux comprendre les défis qui se posent.

Dans ce contexte, **le Président** informe les participants que les représentants de la Commission européenne sont très actifs dans les discussions sur la nouvelle convention. L'Assemblée parlementaire est représentée dans les négociations PC-ENV par des représentants désignés par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable et par la Commission des questions juridiques.

Mme Mehta explique que Stop Ecocide International milite pour que le crime d'écocide soit reconnu comme désignant des actes illégaux ou « insensés » (« wanton ») commis en sachant qu'il existe une probabilité substantielle que des dommages graves et étendus ou à long terme soient causés à l'environnement par ces actes. Ce projet est soutenu mondialement. De nombreux pays envisagent d'adopter des lois sur l'écocide, la Belgique étant sur le point de le faire. L'Union européenne a décidé en novembre 2023 de poursuivre les infractions « comparables à l'écocide ». Différents acteurs, notamment les jeunes, les assemblées de citoyens, les organisations confessionnelles, les universitaires et le secteur des entreprises, et de façon cruciale, les secteurs des affaires et de la finance se sont joints aux discussions. S'il est vrai que l'infraction « qualifiée » de l'UE est une mesure positive posant la norme minimale, cette étape présente des limites, car elle repose sur une liste d'actes spécifiques. Une infraction globale, générale, telle que proposée Stop Ecocide International et soutenue par le Parlement européen, serait plus efficace, le groupe d'experts du Conseil de l'Europe devrait porter son attention sur cet aspect. L'inclusion de l'espace extra-atmosphérique et le concept de « wanton » – dans le sens où les effets des actes litigieux sont clairement excessifs comparés aux bénéfices sociaux et économiques anticipés – dans la définition est également recommandée par Stop Ecocide International.

Mme Ovchynnykova plaide en faveur d'une alliance parlementaire internationale sur l'écocide et établi un parallèle avec une plateforme nationale en Ukraine – Unis pour la nature. Il est nécessaire de continuer à travailler sur la définition de l'écocide et sur les effets transfrontaliers de l'écocide. Une criminalisation de l'écocide implique nécessairement la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). Elle s'interroge

¹ Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par le Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain lors de sa réunion du 26 mars 2024.

également sur la manière d'associer les jeunes à ce projet et sur la contribution que pourrait y apporter le réseau.

Mme Mehta souligne la nécessité d'intégrer l'écocide dans le travail législatif et informe le Réseau que de plus en plus de formations, et de recherches impliquant les jeunes ont pour objet des études de cas et des scénarios potentiels autour de l'écocide. La position prise au niveau de l'Union européenne est un bon début mais n'est pas une fin en soi. Il faut continuer à poursuivre un objectif global ambitieux sur l'écocide, qui se focalise sur la victime et non sur l'arme.

En réponse à une question posée par **Mme Moonen** sur les niveaux d'intervention les plus appropriés, **Mme Mehta** souligne le rôle de la Cour pénale internationale dans l'harmonisation de la compréhension du concept d'écocide, qui pourrait être repris au niveau régional/européen et guider les efforts nationaux. L'important est que les contrevenants n'échappent pas à leurs responsabilités en raison de problèmes de qualification de l'infraction même si, au final, il s'agit bien de changer l'attitude de la société en se concentrant sur le dommage sur le terrain et non sur les systèmes qui y ont mené.

M. Moutquin souligne qu'un des défis concrets à relever est celui de la formation et de la spécialisation des magistrats. Le Registre des dommages de guerre en Ukraine pourrait aussi couvrir les dommages causés à l'environnement en Ukraine du fait de la guerre. Il s'interroge sur la manière dont la complémentarité entre le mandat du Réseau – qui porte sur le droit fondamental à un environnement sain – et le concept d'écocide, qui relève du droit pénal, peut être promue.

Mme Mehta confirme que le renforcement de l'expertise des magistrats dans le domaine environnemental est freiné par la complexité technique mais est absolument nécessaire. Une définition dynamique de l'écocide devrait être recherchée. Le Réseau pourrait s'engager dans la fenêtre stratégique de soutien à un changement radical de comportement (y compris de la part du secteur des entreprises) et contribuer à surmonter toutes les formes de résistance. L'approche de l'écocide fondée sur les droits humains est complémentaire de la voie du droit pénal. Les pires formes d'écocide doivent être clairement définies et tous les efforts doivent être déployés pour éviter qu'elles ne se matérialisent dans le monde réel. La vie humaine est indissociable de la nature dans laquelle vivent les humains. Les droits humains et le droit environnemental sont étroitement liés.

M. Amraoui estime que les pays européens doivent donner l'exemple. Il se demande si la définition de l'écocide est assez précise pour couvrir au moins les dommages les plus graves et comment tirer profit de la juridiction existante.

Mme Mehta confirme que la question de la définition de l'écocide est très difficile, en particulier sur la tension entre les actes et leurs conséquences. Il est nécessaire de clarifier ce que signifie le terme « irréversible » dans le cadre des dommages environnementaux. Toute définition doit laisser la place à l'interprétation des juges. L'option de modifier le Statut de Rome via un amendement sur l'écocide et donc d'envisager la juridiction de la Cour pénale internationale résulte d'une approche pragmatique : créer une juridiction est un processus extrêmement long alors que la CIP a déjà fait ses preuves. 123 Etats ont signé le Statut de Rome et d'un point de vue juridique, il est très probable que l'écocide puisse entrer dans le champ d'application matériel du Statut. Tant le droit à un environnement sain que l'écocide dérivent directement du droit humain fondamental à la vie, et l'écocide ne fait que mettre un nom sur l'une des pires violations de ce droit. Il est nécessaire de chercher un meilleur équilibre entre la croissance économique et les ressources naturelles limitées, contrairement au postulat de croissance illimitée.

M. Jónsson évoque les travaux de l'Assemblée parlementaire sur l'écocide et le droit à un environnement sain. Le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies et la reconnaissance politique du droit à un environnement sain lors du sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik ouvrent la voie à d'éventuelles avancées en matière d'écocide au niveau international. Mais comment pousser les gouvernements à agir ?

Mme Mehta considère que des événements mondiaux tels que le Forum économique mondial de Davos rassemblent de multiples acteurs et offrent de bons moyens de déclencher une action. Il existe encore des malentendus culturels au sujet du droit pénal, qui devrait être utilisé pour tracer des limites morales et protéger l'intérêt public. De plus en plus, les entreprises prennent en compte les risques importants liés aux dommages environnementaux et intègrent dans leurs décisions d'investissement la logique d'éviter les préjudices plutôt que de réparer les dommages.

M. Fridez parle des limites planétaires, du fossé entre les riches consommateurs et les victimes pauvres, ainsi que du chemin coûteux à parcourir pour obtenir la justice environnementale. Un fonds mondial est nécessaire pour garantir une réhabilitation adéquate de la nature ou une sorte de compensation après des dommages environnementaux importants.

Mme Mehta souligne que l'un des objectifs de la CPI est de rééquilibrer le pouvoir entre les pays riches et les pays pauvres. Les mécanismes de compensation existants peuvent être invoqués, par exemple dans le cadre de conférences mondiales sur le changement climatique, en utilisant l'approche des « responsabilités communes mais différenciées ». Cependant, il existe encore de nombreuses failles et lacunes dans le système juridique à différents niveaux de gouvernance.

Mme Tanguy évoque le code pénal français qui permet d'agir avec force. Celui-ci qualifie l'intention de commettre un acte répréhensible et permet la poursuite de diverses infractions environnementales. La lutte contre certains types de pollution, comme celle liée aux déchets plastiques, nécessite de nouvelles approches juridiques, ainsi que l'éducation et la prise de conscience ciblées.

Sirkka Prammer souligne la nécessité de former les procureurs et d'accompagner la transition vers un développement plus durable dans les pays en développement afin que ceux-ci ne commettent pas les mêmes erreurs que les pays développés dans le passé.

Mme Mehta est d'accord avec un intervenant précédent et insiste en outre sur l'importance du renforcement des capacités. Dans la mesure du possible, la société doit chercher à recentrer les responsabilités par le biais de politiques et éviter les approches punitives.

Le Président remercie tous les participants pour leurs commentaires et contributions qui ont rendu le débat stimulant. Les membres du Réseau pourraient envisager des mesures de suivi en temps utile. Il clôt ensuite l'échange de vues.

List of presence / Liste de présence

(The names of members who took part in the meetings are in bold / Les noms des membres ayant pris part aux réunions sont en caractères gras)

Member States / États Membres

Albania / Albanie			
Andorra / Andorre			
Armenia / Arménie	Mr/M.	Armen Gevorgyan	EC/DA
	Mr/M.	Stefan Schennach	soc
Austria / Autriche	Ms/Mme	Agnes Sirkka Prammer	soc
Belgium / Belgique	Mr/M.	Rik Daems	ALDE
Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Mr/M.	Saša Magazinović	SOC
Bulgaria / Bulgarie			
Croatia / Croatie	Ms/Mme	Zdravka Bušić	EPP/CD
Cyprus / Chypre			
Czechia /T <i>chèquie</i>			
Denmark / Danemark			
Estonia / Estonie			
Finland / Finlande	Ms/Mme	Minna Reijonen	EC/DA
France	Ms/Mme	Liliana Tanguy	ALDE
Georgia / <i>Géorgie</i>			
Germany / Allemagne	Ms/Mme	Franziska Kersten	SOC
Greece / Grèce	Mr/M.	George Papandreou	SOC
Hungary / Hongrie			
Iceland / Islande	Mr/M.	Bjarni Jónsson	UEL
Ireland / Irlande	Mr/M.	Thomas Pringle	UEL
nelana / manae	Ms/Mme	Róisín Garvey	SOC
Italy / Italie	Mr/M.	Stefano Maullu	EC/DA
	Ms/ <i>Mme</i>	Aurora Floridia	soc
Latvia / Lettonie			
Liechtenstein	Mr/M.	Peter Frick	ALDE

Lithuania / Lituanie	Mr/M.	Arminas Lydeka	ALDE
Luxembourg	Mr/M.	Paul Galles	EPP/CD
Malta / Malte			
Republic of Moldova / République de Moldova			
Monaco			
Montenegro / Monténégro	Mr/M.	Miloš Konatar	SOC
Netherlands / Pays-Bas	Ms/ <i>Mme</i>	Saskia Kluit	soc
North Macedonia / Macédoine du Nord			
Norway / Norvège	Ms/Mme	Linda Hofstad Helleland	EPP/CD
Poland / Pologne	Ms/Mme	Danuta Jazłowiecka	EPP/CD
Portugal	Mr/M.	Pedro Cegonho	SOC
Domania / Doumania	Ms/Mme	Maria Gabriela Horga	EPP/CD
Romania / Roumanie	Ms/Mme	Alina Stefania Gorghiu	EPP/CD
San Marino / Saint-Marin			
Serbia / Serbie			
Slovak Republic / <i>République slovaque</i>			
Slovenia / Slovénie	Mr/M.	Dean Premik	ALDE
Spain / Espagne			
Sweden / Suède			
Switzerland / Suisse			
Türkiye	Mr/M.	Sevan Sivacioğlu	NR
Ukraine	Ms/Mme	Yuliia Ovchynnykova	ALDE
United Kingdom / Royaume-Uni	Baroness	Doreen E. Massey	SOC

Observers / Observateurs

Canada	
Israel / Israël	
Mexico / Mexique	

Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie

Jordan / Jordanie		
Kyrgyzstan / Kirghizstan		
Morocco / Maroc	Mr/M.	Allal Amraoui
Palestine		

President of the Assembly / Président e de l'Assemblée

Ex-Officio Member /		_	
Membre d'office	Mr/M.	Theodoros Rousopoulos	EPP/DC
Presidents of F	Political Grou	ps / Président∙e∙s des groupes politiqu	es
Ex-Officio Members / Membres d'office	Mr/M.	Frank Schwabe	SOC
	Mr/M.	Davor Ivo Stier	EPP/CD
	Mr/M.	Ian Liddell-Grainger	EC/DA
	Mr/M.	Iulian Bulai	ALDE
	Mr/ <i>M</i> .	Andrej Hunko	UEL
Pace Committ	ees Concerne	ed / Commissions de l'APCE concerné	es
Political Affairs / Questions politiques	Mr/M.	Simon Moutquin	soc
Legal Affairs / Questions juridiques			
Migration / Migrations	Mr/M.	Pierre-Alain Fridez	soc
Equality / Égalité	Ms/Mme	Edite Estrela	soc
Culture			
		on Social Affairs (Ex-Officio Members) es Questions Sociales (Membres d'offi	
Chairperson / Président	Mr/M.	Simon Moutquin	SOC
First Vice-Chairperson / Première Vice-Présidente	Ms/Mme	Danuta Jazłowiecka	EPP/CD
Fremiere vice-Fresidente			EFF/CD
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président	Mr/M.	Armen Gevorgyan	EC/DA
Second Vice-Chairperson /	Mr/M.	Armen Gevorgyan Pedro Cegonho	
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président Third Vice-Chairperson / Troisième Vice-Président Co	Mr/M.	-	EC/DA
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président Third Vice-Chairperson / Troisième Vice-Président Co	Mr/M. ngress of Loongres des Po	Pedro Cegonho cal and Regional Authorities /	EC/DA
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président Third Vice-Chairperson / Troisième Vice-Président Co Co Thematic Spokesperson on Environment and Climate Change/ Porte-Parole thématique sur l'environnement et le changement climatique Par	Mr/M. Ingress of Locarda Assertion Mr/M. Mr/M.	Pedro Cegonho cal and Regional Authorities / ouvoirs Locaux et Regionaux	EC/DA
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président Third Vice-Chairperson / Troisième Vice-Président Co Co Thematic Spokesperson on Environment and Climate Change/ Porte-Parole thématique sur l'environnement et le changement climatique Par As:	Mr/M. mgress of Locongres des Po	Pedro Cegonho cal and Regional Authorities / cuvoirs Locaux et Regionaux Cemal Bas ssembly of the Francophonie /	EC/DA
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président Third Vice-Chairperson / Troisième Vice-Président Co Co Thematic Spokesperson on Environment and Climate Change/ Porte-Parole thématique sur l'environnement et le changement climatique Par As:	Mr/M. mgress of Locongres des Po	Pedro Cegonho cal and Regional Authorities / cuvoirs Locaux et Regionaux Cemal Bas seembly of the Francophonie / ementaire de la Francophonie	EC/DA

Marie-Pierre Vedrenne (France, Renew Europe)

Ms/Mme

Other parliamentarians present / Autres parlementaires présents

Ms / Mme Stéphanie Weydert, Luxembourg

Ms / Mme Carla Moonen, Netherlands / Pays-Bas

Other delegations / Autres délégations

Mr / M. Enis Kervan, Kosovo*

*All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo / Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Embassies / Permanent Representations and Delegations Ambassades / Représentations permanentes et délégations

Mr / M. Aurimas Tumėnas, Lithuania / Lithuanie

Secretariat of Delegation or of Political Group / Secrétariat de délégation ou de Groupe politique

Ms / Mme Sonja Langenhaeck, Belgium / Belgique

Ms / Mme Hatice Biyikli Ozansoy, Türkiye

Ms / Mme Anna Kolotova, UEL Group / Groupe GUE

Experts / Expert-e-s

Ms / Mme Jojo Mehta, Co-Founder and Executive Director of the non-governmental organization Stop Ecocide International / Co-fondatrice et Directrice executive de Stop Ecocide International (SEI)

Secretariat of the Council of Europe / Secrétariat du Conseil de l'Europe

Ms / Mme Tanja Kleinsorge, DG I – Head of Department Reykjavik process and the environment / Chef de Service Processus de Reykjavik et environnement

Ms / Mme Amanda Sessim Parisenti - DG I

Ms / Mme Grazia Alessandra Siino – Council of Europe Office in Morocco / Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Aiste Ramanauskaite	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Ms / Mme Jannick Devaux	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Ms / Mme Claire Dubois-Hamdi	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Ms / Mme Xenia Birioukova	Assistant / Assistante
Ms / Mme Ozgü Tan	Assistant / Assistante
	Trainee / Stagiaire